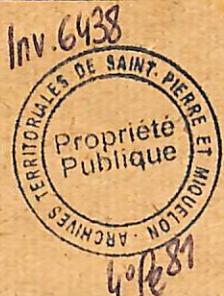


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Télégramme postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

La situation.

Elle n'est pas brillante, assurément, la situation actuelle de notre malheureuse colonie et ceux qui l'ont connue autrefois si prospère ont peine à comprendre comment, en si peu d'années, elle a pu tomber si bas.

Sans doute les mauvaises campagnes de pêche que nous avons dû essuyer successivement y sont bien pour quelque chose, mais sommes les premiers à reconnaître qu'elles ont été un vrai désastre pour la colonie tout entière; mais, quand on veut aller au fond des choses, quand on veut examiner de près et sans parti-pris, certaines questions vitales de ce pays on constate bien vite qu'il existe d'autres causes non moins décisives de notre décadence.

**

La première et la principale, c'est l'incurie administrative dont ont fait preuve nos deux derniers Administrateurs, Antonetti et Didelot.

Pour qu'une maison de commerce prospère il ne suffit pas qu'elle fasse de nombreuses affaires. Si le Chef ou le Gérant de cette maison est un incapable, s'il est de plus un insouciant laissant tout aller sans chercher à se rendre compte des bénéfices qu'il peut réaliser, des pertes qu'il peut éviter, sa maison périclitera d'elle-même, mais si d'autre part il doit encore essuyer par suite des causes imprévues et tout à fait indépendantes de sa volonté, une longue série de mauvaises affaires, ce sera à brève échéance la ruine complète et irréparable de sa maison.

Voilà l'histoire de notre colonie depuis quelques années.

A la série des mauvaises campagnes de

pêche sont venues s'ajouter les fautes commises par des Administrateurs notamment incapables et n'ayant d'autre souci que de se la couler aussi douce que possible en attendant leur avancement.

**

En arrivant dans la colonie ils ont trouvé une population de marins aux prises avec le malheur mais nullement décourageée. Des hommes de bonne volonté ayant de l'expérience et de l'autorité préconisaient une suite de réformes bien comprises et de nature à envoyer promptement à mal tout en préparant le relèvement final du pays. Nos Administrateurs ont fait la sourde oreille ou se sont contentés de répondre par quelques belles promesses qu'ils se sont hâtés ensuite d'oublier.

**

L'armement local qui fait la grande et pour ainsi dire l'unique richesse du pays a été très éprouvé, réduit presque de moitié mais nos armateurs conservent encore quel que espoir, ils demandaient seulement quelques réformes faciles, mais urgentes, qui les mettraient sur le même pied que les armateurs métropolitains, en leur procurant les mêmes avantages. Leurs réclamations pourtant si justes n'ont même pas été prises en considération. - Résultat : L'armement étant plus onéreux à St-Pierre qu'en France, bon nombre de nos armateurs ont quitté le pays et c'est de France qu'ils arment et expédient maintenant leurs navires de pêche, au grand détriment des finances de la colonie.

**

Notre Chambre de Commerce, tous nos corps élus étaient d'accord pour réclamer la diminution de certains droits de port et de navigation qui attireraient chez nous les

navires étrangers, l'abolition ou le remaniement du Tarif Général des Douanes qui nous permettrait de nous procurer à l'étranger à meilleur marché qu'en France, certaines denrées de première nécessité et divers articles de pêche indispensables à notre armement. Nous attendons encore le premier pas dans cette voix de réformes.

**

Nous avions des routes, des quais, une digue en bon état mais qui exigeaient cependant quelques petites réparations, un entretien peu coûteux mais nécessaire. Ces routes, ces quais, cette digue surtout qui nous a coûté si cher, ont été complètement abandonnés et aujourd'hui ils sont dans un état vraiment déplorable.

**

Il y avait une foule d'ouvriers sans travail mais qui ne demandaient qu'à travailler. Une Administration soucieuse des intérêts du pays se serait fait un devoir de leur en procurer, d'en créer même au besoin.

Celle dont nous parlons n'avait pas besoin d'en créer, elle n'avait qu'à faire ainsi que nous le lui avons maintes fois demandé les réparations nécessaires à ses bâtiments, à ses routes, à ses quais, à la digue. Elle n'a rien voulu entendre et des centaines d'ouvriers St-Pierrais ont dû prendre le chemin de l'exil.

**

Une autre cause et non des moindres certainement, ce sont les tracasseries sans nombre dont, au point de vue moral comme au point de vue matériel, les colons sont l'objet de la part d'une Administration sans prestige mais qui veut s'imposer par la force.

Droits méconnus et violés, libertés les plus élémentaires foulées aux pieds, me



nances et poursuites judiciaires injustices, illégales. Autant de mesures arbitraires et vexatoires qui découragent les meilleures volontés, détachent peu à peu les colons de la mère-patrie, et vident la colonie au profit du Canada et des Etats-Unis.

**

Qu'importe tout cela à nos Administrateurs ? Ils savent qu'ils ne sont ici que pour quelques mois, deux ans tout au plus. Comment ne seraient-ils pas tentés de s'écrier : Après, nous, le déluge ? du moment qu'ils ne seront pas du nombre de ceux qui doivent y périr.

En attendant qu'on nous accorde l'autonomie, il est grand temps qu'on remédie à ce état de choses qui ne peut que donner à nos voisins de Terre Neuve une piétre idée de la façon dont le Gouvernement français entend la colonisation.

RECONNAISSE TERRE-NEUVIENNE.

1910

« Oui ou non St-Pierre est-il vendu ? De puis quand ? A qui ? Pour le compte de la France ou de quels ignobles tripoteurs ? Il faut répondre !

C'est par ces mots que se terminait un article paru dans la « Vigie » du 19 février.

Nous allons répondre :

St-Pierre, Dieu merci, n'est pas encore vendu, mais si cela continue il ne tardera pas à l'être.

Ecoutez plutôt cette histoire navrante, mais authentique.

Qui ne connaît à St-Pierre le vapeur « Fiona » ? Ce bateau qui fait le service de la police dans les eaux de Terre-Neuve, appartient au Gouvernement de St-Jean (T.-N.)

Le Parlement de St-Jean est composé en majeure partie d'hommes qui, dans leur propre intérêt, voudraient anéantir Saint-Pierre.

Nous devons donc nous méfier du « Fiona », c'est notre pire ennemi.

Or, il y a près de 6 semaines, le « Fiona » vint mouiller en rade de St-Pierre et y fit un séjour d'environ 24 heures. Encouragés par la réception qui leur fut faite par nos fonctionnaires, nos Anglais demandèrent et obtinrent sans difficultés d'être exonérés des droits de navigation. On se demande à quel titre.

Navire de guerre ! Jamais. Le « Fiona » est un vulgaire bateau policier, pas autre chose.

La Chambre de Commerce a-t-elle protesté comme elle devait le faire ?

Qu'elle nous le dise !

La reconnaissance de John Bull pour l'acte de courtoisie dont il avait été l'objet, ne tarda pas à se manifester d'une façon éclatante.

Nous apprenions en effet il y a quelques jours que, grâce aux renseignements recueillis pendant leur séjour à St-Pierre, les policiers du « Fiona » avaient obligé les hommes Kearly et Hartigan de Rencontre (Baie de Fortune) à payer des droits sur le coton employé à St-Pierre il y a 3 ans pour réparer les voiles de leurs bateaux.

Devant un acte aussi hostile, aussi malhonnête, nous devons nous demander :

1^o Si n'y a pas à St-Pierre un nouveau Ferry ou un nouveau Lambert, tous deux de triste mémoire.

2^o Si, après avoir lu ce qui précède, on n'est pas en droit de penser que St-Pierre est vendu ou va l'être prochainement aux Anglais.

En introduisant le loup dans la bergerie M. l'Administrateur Didelot a commis une bêtise tellement forte que c'est à se demander s'il n'a pas conclu un pacte secret avec nos ennemis.

Il est vrai que M. Didelot connaît mieux le journalisme que la diplomatie, mais là où il excelle, c'est dans la tracasserie et la mesquinerie.

En effet, il s'acharnera à poursuivre à outrance les soi-disant coupables de l'Ile-aux-Chiens, mais il a l'intelligence trop bornée pour se rendre compte du tort qu'il a fait au Commerce en laissant les St-Jeanais venir nous espionner à loisir.

Désormais les gens de la côte qui venaient encore commercer à St-Pierre le fuiront comme on fuit la peste ou le choléra, parce qu'ils sauront qu'ils risquent d'être dénoncés et poursuivis.

Il y a ici d'ignobles espions, de vils délateurs et puisque ceux qui ont mission de nous protéger semblent au contraire s'associer à nos ennemis, nous engageons nos concitoyens à faire la police eux-mêmes et à faire bonne et prompte justice des misérables sur lesquels ils pourront mettre la main.

Unissons-nous pour la défense de nos intérêts, sans quoi nous serons obligés de partir à notre tour vers les pays d'exil.

SANS VERGOGNE.

Das que l'on sut à St-Pierre que le malheur visitait la France, ce ne fut qu'un sentiment unanimi de compassion et de générosité.

On souffre à St-Pierre, le pays agonise, on n'en sait que mieux partager la souffrance de la patrie aimée et lointaine.

Le clergé n'eut qu'à rappeler que c'était à la charité parisienne que les St-Pierrais doivent leur Eglio, et l'offrande des catholiques des trois îles, la première, parvint à l'Archevêque de Paris.

Disparu sans laisser de traces après la fuite du canaque Lagrosillière, le club malpropre de l'action laïque ressuscita soudain dans une officine, à l'état de société secrète.

Quoique ce genre d'association soit illégale dans tous les pays et d'après toutes les lois, cette aggrégation sans nom fera aussi tôt l'occasion de faire une malpropreté.

Trois quêteurs furent chargés de recueillir « pour secourir les inondés » sans trop préciser, l'argent que chacun était prêt à donner non pour un but politique mais par charité, par solidarité, par générosité.

On se demanda dès qu'on sut que cette tournée n'était organisée par... personne, comment on avait eu le toupet de procéder ainsi *sans autorisation*.

L'Administrateur, saisi de plaintes, appela les quêteurs, leur enjoignit de cesser et de lui confier l'argent. Ils cessèrent, il n'était que temps; mais ne... confieront point l'argent au chef de la colonie. Ils l'avaient recueilli sans autorisation, ils entendaient l'envoyer sans autorisation. Quand on apprit que cet argent était parti, on sut qu'il avait été remis... à M. Guieysse député républicain radical du Morbihan, l'âme de l'action républicaine des colonies, pour lui servir à démontrer l'importance du groupe de citoyens St-Pierrais de libre penseurs épris de laïcisation et de radikalisme franc-maçon et fidard. On chuchota que les quêteurs se seraient affublés 2 francs chacun pour se dédommager des rebuffades.

Ceux qui avaient donné par pure bienfaisance et qui, bons catholiques, honnêtes gens et vrais amis de la colonie, détestent les goulus hypocrites, les tripoteurs et les cafards auteurs de la ruine de la colonie protestèrent criant bien haut qu'on avait abusé de leur nom et de leur argent, qu'il avait détourné leur charité en commettant une mauvaise action. On se rappela que ces mauvais augures avaient déjà travaillé contre l'école libre se donnant le ton télégraphier au fameux radical Guieysse de faire restreindre à 12 ans l'âge d'admission des enfants et d'imposer le certificat d'études. Comme si des Pépin, des Yves, des Benâtre, des Gloanec, des Langron, des Morazé, des Gustave Dagort, des Ménier, des Tilly, des Thélot, des Morin, représentaient la population, quand prenant faire partie d'une section dont personne n'a jamais avoué au grand jour liste des Membres et les statuts, ils bavillaient dans l'ombre à détruire tout ce qu'ils semblent adorer, les seuls à qui confient leurs enfants en sollicitant régimes de faveur, l'œuvre-de-mer qui n'ont garde de négliger aucun des leurs.

Voilà ce que c'est que faire de l'action radicale, que d'être épris de laïcité, c'est aller à la messe et chasser les curés, les sœurs, diffamer les prêtres, ruiner les églises,

tres religieuses le attaquer par le parti pris non sans en profiter, c'est d'être assez vil et lâche pour frapper la main qui vous donne et, persuadés que l'on profitera du ce qu'au fond de nous perdre la charité que vous fait votre victime. Pas étonnant que pour un tel ouvrage on ne dise pas son nom, qu'on se cache, qu'on se terre dans tout ce qui est sale est noire.

Maintenant savez-vous combien d'argent l'action laïque avait pu extorquer pour faire croire à son importance ? 200 francs à peine tandis que les corps élus recueillaient 1468 francs. Comment les réconcilient-ils ? Au grand jour.

L'Administrateur laissa entendre au Maire qu'il aurait pour agréable que la Municipalité recueillit les offrandes de la population. M. André, quelque fois Procureur de la République, plus souvent Conseiller de la Marine, qui plus d'une fois montré avec succès qu'il n'a pas le sien des besoins et des désirs du pays, eut sans pudeur, un avis opposé. Il lui paraissait désirable qu'une colonie française ne manifestât pas la moindre charité à l'occasion de malheurs auxquels mal ne restait étranger. Ce homme ne sait pas que les pauvres donnent toujours de bon cœur, que ce n'est pas comme certains riches cumulards toujours trop pauvres pour donner.

Le Maire fit alors voter par le Conseil Municipal la jonction aux conseillers désignés pour quêter, de trois Membres de la Chambre de Commerce. Pour venir en aide au malheur, on cublie toutes les divisions. Les bourses sont organisées, le 9 février, le 10 on commence, le 14 on centralise l'argent que le Maire dut faire parvenir. Le Trésorier-Payeur avait proposé de faire l'envoi, mais il demandait qu'on changeât la monnaie locale et qu'on lui remît de l'or. Le Maire estimant que le don spontané de la population parviendrait plus sûrement, avec moins de dérangement et sans aucun frais, en l'envoyant au Délégué, obtint de la « Morue Française » qu'elle recevrait l'argent tel quel et l'expédie sans change ni frais à Délégué avec le télégramme suivant également gratuit :

« Remettez Ministre Colonies pour s'inscrire au nom population avec condoléances 1468 francs montant quête municipalité une Chambre Commerce malgré mauve situation économique.

Signé : LABORDE, Maire. »

A quoi M. Louis Légasse, Délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies, répondait :

« Versé Ministre 17 février montant souscription; Gouvernement remercie population.

Signé : LÉGASSE.

Mais à peine tout est-il fini que les républicains qu'on avait gênés dans leur détournement maladroit, que ceux mêmes qui disaient que cela les avaient dégoutés des blacks qu'ils attendaient Louis Légasse pour s'unir à lui contre de si malpropres individus, ayant ouvert des grimoires, accusaient tout simplement le Maire de détournement de deniers publics ! Grandais, Jourdan, Gloane, Rechard, brandissent des plaintes. Que diable ! fait Rechard, dans cette galère Les trois autres rejettent tout sur lui en se moquant de lui.

Le Journal Officiel se fait attendre et comme par hasard, à la stupéfaction générale,

le 22, paraît pour la première fois un arrêté daté du 10, prétendant constituer une Commission pour la quête qui avait été faite, terminée et expédiée sans que personne eût eu connaissance de cet arrêté.

Cet arrêté artificieux rendu après coup ordonne que les fonds seront centralisés entre les mains du Trésorier-Payeur qui les fera parvenir au Département.

Voilà donc le Chef de cette colonie qui en vain a usé des prières et des menaces pour se faire verser l'argent des sectaires de l'action laïque qui la balancent agréablement : ils lisent « assidument la Vigie », les 36.810 francs et les 1.500 villages de l'hôpital leur font redouter pour les intérêts de la laïcité que l'argent si péniblement soutiré ne... reste en route.

Le Maire qui lui aussi n'a pas confiance, qui pour un acte spontané et non pas fait par ordre, pour un envoi à faire directement et non administrativement, choisit le Délégué élu par l'immense majorité et charge de la représenter, parce qu'ainsi son envoi arrivera sûrement, intégralement, loyalement et sans frais.

Pour se donner raison devant son maître, l'Administrateur ne trouve plus qu'une ressource en extrême : il s'expédie, se signifie, se met à lui-même l'arrêté grotesque qui s'étale dans le journal du 19, retardé pour le recevoir jusqu'au 22. Il déclare qu'il avait préparé 100 francs pour les joindre à l'envoi et terminé dans un souffre. « Tant pis pour les sinistrés, tant mieux pour moi, c'est toujours 100 francs de gagnés. »

Ti les « Avances » ni la masse de la population, n'ont confiance dans ce solennel inutile qui ne fait plus rien de bon pour le pays. Il est ridicule, isolé comme son arrêté, gauche, maladroit, et en retard comme lui.

A qui voulez-vous qu'il l'applique ? Personne ne l'a vu, ne l'a connu, la Commission n'existe plus ayant rempli son objet ; il est faux dans sa date et dans sa teneur. Cette œuvre n'ajoulera rien à la gloire administrative de son auteur, qui, il est vrai n'en est plus à compter les gaffes. Le malheur est qu'il les laissera pour compte à la Colonie.

Pauvre colonisation !

Patriotes et séparatistes.

Une souscription ouverte à Miquelon au profit des inondés de la région parisienne, a produit 223 fr. 95 qui ont été adressés au Comité de secours par l'entremise de M. Louis Légasse, Maire de Miquelon, notre sympathique Délégué.

Détail significatif, il paraîtrait que le seul nom qui ne figure pas sur cette liste serait celui de M. Grand, délégué de M. Didelot Administrateur.

Où sont-ils donc les patriotes ?

Une bonne nouvelle.

Le Maire à St-Pierre a reçu le 24 courant de notre dévoué Délégué le télégramme suivant :

Maire,
Intervention Legrand Guernier Chambre accorda 430.000 francs.

LÉGASSE.

Nous envoyons nos plus sincères remerciements à notre Représentant ainsi qu'à MM. Legrand et Guernier, députés.

DONNEZ-NOUS DES JUGES.

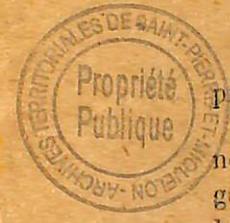
L'arbitraire, l'injustice et l'ilégalité dont certains fonctionnaires politiciens semblent vouloir faire un dogme de l'Administration coloniale ont soulevé tout l'archipel. Un cri de protestation indignée s'élève d'un bout à l'autre de la Colonie. La situation s'aggrave de jour en jour sans que le Ministre puisse se rendre compte de la façon vraiment indigne dont il est trompé par les tyranneaux qui nous gouvernent. Et pour ne citer qu'un fait entre mille autres, un Chef de Service ayant en un jour la nécessité de faire un rapport exact et loyal sur la situation vraie de notre colonie. M. l'Administrateur n'a-t-il pas en l'audace de s'opposer à ce rapport, sous prétexte qu'il n'était point bon que le Ministre sache tout ?

C'est ainsi que, à l'insu du Ministre, nous sommes brimés par des Administrateurs sans scrupule, sans foi, qui, grisés par leurs fonctions, ne cherchent qu'à trouver des satisfactions d'amour-propre, à assouvir des dessous d'hostilité violente et à donner libre cours à des besoins d'autorité.

Marchant sur les traces de ces tristes représentants de la République, certains gros fonctionnaires coloniaux profitent de ce qu'ils sont loin de tout contrôle métropolitain pour commettre tous les abus et tous les crimes.

Il n'est question ici que de dilapidations et concussions de toutes sortes commises tant à l'Hôpital qu'au Trésor et à l'Ecole communale. L'opinion publique réclame la lumière, nos criminels oppresseurs nous déclarent en ricanant qu'ils sont fixés sur tous ces faits et ils les étouffent impudiquement. Seule, une justice indépendante, ferme et impartiale serait à même de mettre un terme à tant de cynisme et d'ostracisme.

Mais comment pourrait-il en être ainsi dans notre pauvre colonie où nous n'avons qu'un seul Juge de carrière s'occupant uniquement de ses fonctions et où tous les autres Juges, le Procureur compris, sont des cumulards subordonnés et valets de pied de l'Administrateur, qui les fait marcher à la baguette les sachant plus ou moins com-



promis dans tous ces scandales.

Au panier toutes les revendications de nos marins: Quant aux colons, c'est pas gellant, on s'assied dessus. Les pauvres diables ont beau crier au voleur! à l'assassin! le Ministre est si loin, si loin, qu'il n'entend rien, pas même le dernier cri poussé par la victime qu'on étrangle.

C'est pourquoi nous nous élevons avec véhémence contre un état de choses inadmissible, sous un régime démocratique et républicain. C'est pourquoi nous protestons de toutes nos forces contre l'arbitraire administratif et judiciaire dont nous sommes victimes.

A l'exemple des colons de Mayotte nous demandons des Juges, nous demandons que les fonctions judiciaires soient remplies, non par les *domestiques* d'un Administrateur mais par des *magistrats de carrière*.

Lorsqu'il y a quelques mois M. de Presse, député bloqué du Rhône, reprit en mains la cause des colons de Mayotte, il reçut de M. le Ministre des Colonies, la réponse suivante:

Paris, le 21 octobre 1939.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me rappeler les termes d'une lettre que vous aviez adressée à mon prédecesseur et dans laquelle vous signaliez les inconvenients qui resultaient à Mayotte, de l'absence de magistrats de carrière. J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai donné des ordres pour que le magistrat, nommé récemment Juge-Président à Mayotte, rejoigne son poste par le premier courrier. En attendant, j'ai invité le Gouverneur Général de Madagascar à prendre des mesures afin d'assurer le fonctionnement normal de la Justice à Mayotte. Vous pouvez être assuré que mon Département ne négligera rien en vue d'empêcher que les abus qui ont été signalés ne se reproduisent dans l'avenir.

Agréez etc...

Signé: Georges TROUILLOT.

M. le Ministre des Colonies fera-t-il moins pour nous, Français descendants de Bretons, Basques et Normands, que pour les nègres de Mayotte? Nous laissera-t-il opprimer au point que nous soyons obligés de nous exiler sur cette terre étrangère où beaucoup de nos frères écourrés nous ont devancés, et où, exempts de toutes les tracasseries et de toutes les injustices dont ils étaient ici l'objet, ils ont trouvé l'aide et l'appui qui leur étaient refusés par le représentant de la République dans nos îles.

Nous ne pouvons le croire et loin de le voir participer à ce crime de lésé-patrie, nous attendons de lui qu'il fasse cesser au plus tôt l'arbitraire éhonté dont nous ne sommes que depuis trop longtemps hélas! les malheureuses victimes.

N'approchez pas il est... armé!

Il y a quelques mois, à la suite d'un assassinat (ou plutôt d'une rixe maladroitement provoquée), de par l'Administrateur de tous les établissements de pêche d'Amérique du Nord, défense était faite en ces lieux de risquer un pied à terre avec un couteau trancheur à la ceinture, c'était pour ceux à qui il en fallait une occasion nouvelle de demander et d'obtenir des autorisations... de couteau.

L'Administrateur est une femme comme sa mère la République: Pourquoi s'étonner si elle a varié?

Car elle a varié: M^e Guillaume s'étant lasse de la pêche aux truites, accouché au Tribunal de quelques corpes de sales cafards de sacristie, espèce exceptionnellement prolifique.

Ces intressants phénomènes pullulèrent au point d'envahir un certain soir le Café Joinville, où leur père à tous s'installait une heure en dégustant quelques grivisseries croustillantes. Il paraît que les ingratis lui grimpèrent dans son pantalon, s'introduisirent dans son cou, dans ses manches, bref qu'on ne put l'arracher au débordement de leur affection, qu'en fustigeant vigoureusement le père et les enfants, que ce fut une épouvantable marmelade.

Descendant des Croisés jusqu'auxquels il remonte directement par les femmes, son sang chaud ne pouvait faire moins que de demander et d'obtenir l'autorisation de lever et d'équiper à ses frais un corps de volontaires destinés à l'entièvre destruction des cafards de sacristie.

Monsieur M...., que nous avons eu l'avantage de présenter à nos lecteurs dans notre dernier numéro, nous prie de faire savoir qu'il reçoit les engagements tous les jours, à l'apéritif, à son bureau et dans n'importe quelle officine.

Jusqu'à la revue qui sera passée par le Commissaire de la Marine S. V. P.... Le Capitaine Général de ces nouveaux Pompiers a obtenu l'autorisation de porter ostensiblement un revolver Hotchkiss chargé de boules puantes et de poudre de pyréthre, et de se nourrir exclusivement de farineux.

Cafards qui me lisez, fuyez désormais cet archipel inhospitalier, où M^e Guillaume ne vous retient pas.

Il n'a plus pour vous ses entrailles de père; c'est un tireur émérite, il est armé, patenté et autorisé: Le jour n'est plus éloigné où comme Lagrosillière, du haut de son toit, il vous conviera à lui offrir des dommages-intérêts pour payer son voyage, seulement, cela prend bien une fois, mais pas deux!

SAL.
(Cafard de Sacristie.)

De plus en plus fort.

M. Jacques Revert qui aurait déclaré que M. l'Administrateur était avec lui et sa bande et que M. André était «leur homme» avait annoncé qu'il viendrait tout exprès de St-Pierre à l'Île-aux-Chiens pour faire du barout.

Il n'a pas manqué son coup et si ce n'est pas son coup d'essai, c'est au moins un coup de maître. Travesti, à la tête d'une bande de masques triés par lui sur le volet, il aurait parcouru les rues de l'Île en se livrant à toutes sortes d'excès, renversant et brutalisant les femmes qui se trouvaient sur son passage, insultant, jusque dans leurs maisons, de paisibles citoyens, brisant leur porte, violent leur domicile, excitant les autres à l'imiter et à leur briser la gueule.

Plusieurs plaintes ont dû être déposées contre ce triste personnage qui dans la soirée craignant d'être lynché par la foule a neutralisé enfin à toutes jambes vers St-Pierre.

La population indignée en appelle à l'Administration Supérieure par la voix des Conseillers municipaux nouvellement élus.

Oeuvre d'assistance aux enfants.

Nous avons eu bien raison de signaler les abus de l'Oeuvre d'assistance aux enfants en dénonçant des faits scandaleux qui prouvent que cette Société se sert les ressources que la charité met à sa disposition pour faire la guerre aux Ecoles libres.

Un nouveau fait nous prouve que cette Oeuvre continue à être un instrument de discorde dans le pays.

Le 1^{er} février une pauvre veuve demandait une paire de sabots pour sa petite fille à M^e Picandet, Membre du Comité de cette Oeuvre. celle-ci s'est contentée de répondre à la malheureuse mère, si votre fille allait aux laïques nous vous donnerons des chaussures!!

Pressée par le besoin, la mère ainsi éconduite est allée trouver une autre Membre de l'Oeuvre. Celle-ci lui a répondu qu'elle allait transmettre la demande à la Secrétaire, et la chose en est restée là... Et la petite fille aurait été condamnée à aller pieds-nus dans la neige depuis le 1^{er} février si les personnes charitables, qui ne mettent pas la charité à la remorque de la politique, n'étaient venues à son aide.

Que le public en juge... nous avons reçu encore d'autres plaintes au sujet des tristes agissements de certains Membres du Comité de cette œuvre. Que les personnes qui nous écrivent à ce même sujet patientent: leurs réclamations paraîtront sans trop tarder.

AVIS.

Pour paraître prochainement dans la «Vigie»:

Histoire d'un rapport «Fantôme égaré».

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.